

**ARRONDISSEMENT
MUTZIG
CONSEILLERS ELUS : 19
CONSEILLERS EN
FONCTION : 19
CONSEILLERS
PRESENTS : 16**

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 4 décembre 2020
Sous la Présidence de M. Alexandre GONÇALVES**

MEMBRES PRESENTS : Nicole SCHWARTZ, Chantal SITTTLER, Hubert WIDLÖECHER, Johann GUENARD Adjoints,
Carine LUX, Olivier PERNET, Nicolas FERNANDEZ, Jean-Noël GRASSWILL, Aurore MOINE, Laetitia HERBLOT, Tiffanie RAETH, Matthieu WIDLÖECHER, Thomas PASCUAL, Bruno HELBERT, Stéphanie FRANKINET
MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mélanie MORE-DESIRE, Laurent HOCHART, Catherine JAEGLE

Date de convocation : 24 novembre 2020

Mélanie MORE-DESIRE donne procuration à Nicolas FERNANDEZ
Laurent HOCHART donne procuration à Stéphanie FRANKINET
Catherine JAEGLE donne procuration à Thomas PASCUAL

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le affichage le

Madame Cathy Schneider est nommée secrétaire de séance.

COMPTE RENDU

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 30 septembre 2020.
Vote à l'unanimité

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES FINANCES, BUDGET ET SUBVENTIONS

GUENARD (Vice-Président) - WIDLÖECHER Matthieu – MOINE - WIDLÖECHER Hubert – SCHWARTZ – SITTTLER – FRANKINET - HOCHART

GESTION DU PERSONNEL ET RECRUTEMENT

WIDLÖECHER Hubert (Vice-Président) – MORE-DESIRE – GUENARD - JAEGLE

URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE

WIDLÖECHER Hubert – GUENARD – HOCHART - FRANKINET

ENVIRONNEMENT, ESPACES VERTS, JARDINS ET CIMETIERE

SCHWARTZ (Vice-Présidente) – LUX – SITTTLER – PASCUAL – HERBLOT - HELBERT

VOIRIES, TRAVAUX, MATERIEL, SECURITE ET BATIMENTS

WIDLÖECHER Hubert (Vice-Président) – PERNET – GRASSWILL –SCHWARTZ – PASCUAL – HELBERT

COMMUNICATION, INFORMATIONS MUNICIPALES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

SCHWARTZ (Vice-Présidente) - PERNET – RAETH – MOINE – JAEGLE - FERNANDEZ

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

SITTLER (Vice-Présidente) – RAETH – HERBLOT – LUX – MOINE – FERNANDEZ – SCHWARTZ – GRASSWILL - JAEGLE - PASCUAL

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

PERNET – MORE-DESIRE – FERNANDEZ – SITTLER

LIEN INTER GENERATIONNEL

SITTLER (Vice-Présidente) – RAETH – GRASSWILL – HERBLOT – LUX - WIDLOECHER
Matthieu

ECOLE, ENFANCE ET PERISCOLAIRE

MORE-DESIRE – GUENARD – FRANKINET – HOCHART

CAMPING

JAEGLE – LUX – PASCUAL – MOINE – HOCHART – PERNET – HELBERT- WIDLOECHER
Matthieu - GUENARD – HERBLOT - FRANKINET
Vote à l'unanimité

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite à la démission de Monsieur Christophe LE COZ, la commission d'appel d'offres a été rectifiée de la façon suivante :

Liste

Titulaires :

Johann GUENARD
Hubert WIDLOECHER
Laurent HOCHART

Suppléants :

Bruno HELBERT
Stéphanie FRANKINET
Matthieu WIDLOECHER
Vote à l'unanimité

RAPPORTS ANNUELS 2019 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

VU l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'activité annuel et notamment son alinéa stipulant qu'il incombe au Président de l'Etablissement Public Intercommunal d'adresser chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

VU les délibérations de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adoptée en sa séance du 8 octobre 2020 ;

Les délégués de la commune ayant été entendus,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du Rapport Annuel pour 2019 relatif à l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

INTERVENTION DE L'ARCHIVISTE ITINERANT

Le Maire informe qu'après les élections municipales, il convient d'établir le récolement des archives, prévu par l'arrêté interministériel du 31 décembre 1926. C'est un acte réglementaire obligatoirement effectué à chaque renouvellement de municipalité. Le Maire est civilement et pénalement responsable de l'intégrité et de la conservation des archives dont il est dépositaire ; le récolement a donc pour objectif de décharger le Maire sortant de ses responsabilités et de les transférer au nouveau Maire, ce qui se matérialise par la rédaction et la signature d'un procès-verbal dit de récolement. Son établissement est recommandé pour les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour établir le récolement, le Service des archivistes itinérants du Centre de gestion propose une intervention **d'une journée + ½ journée**.

Le Maire informe que pour l'exercice 2020, les frais d'intervention sont de 320 € par jour.

Le Conseil Municipal décide :

- la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour environ 1 jour + ½ journée.
- D'autoriser le Maire à signer les actes afférents

Les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2020.

Voté à l'unanimité

BON D'ACHAT POUR LE CONCOURS DES FENETRES DE NOEL

Le Conseil Municipal décide d'instaurer un concours des fenêtres de Noël sur le thème « Récup et Nature », des prix seront décernés de la façon suivante :

- 1^{ère} prix 100 € en bon d'achat
- 2^{ème} prix 75 € en bon d'achat
- 3^{ème} prix 50 € en bon d'achat

Voté à l'unanimité

RAVALEMENT DE FACADES D'IMMEUBLES ANCIENS

Vu les délibérations du 18 octobre 1996 et 25 janvier 2002,

Vu la demande de subvention de ravalement d'immeubles anciens :

DECIDE d'allouer la somme suivante :

- REIBEL Aymeric pour un montant de 216 €

Voté à l'unanimité

DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET FORET

Dépenses 611	Contrats prestations services	+ 12 000,00
Recettes 7552	Prise en charge budgets annexes	+ 12 000,00

BUDGET CCAS

Dépenses 6574	Subvention fonct. Pers droit privé	+ 4 000,00
Recettes 7474	Subventions commune	+ 4 000,00

BUDGET COMMUNE

Dépenses 6521	Déficit budgets annexes	+ 12 000,00
Dépenses 657362	CCAS	+ 4 000,00
Dépenses 022	Dépenses imprévues	- 16 000,00

Voté à l'unanimité

BUDGET RESTAURANT – REVERSEMENT AU BUDGET COMMUNAL

Vu les budgets primitifs votés le 29 juillet 2020 autorisant le reversement de 4 700 euros du budget restaurant au budget communal,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reverser le montant de 4 700 euros du budget restaurant au budget communal.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le reversement.

Voté à l'unanimité

BUDGET CAMPING – DOTATION AUX DEPRECIATIONS

Vu les budgets primitifs votés le 29 juillet 2020 autorisant la dépense de 2 000 euros du budget camping concernant la dotation aux dépréciations,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir la dépense de 2 000 euros du budget camping concernant la dotation aux dépréciations.

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette dépense.

Voté à l'unanimité

SUBVENTION AU CLUB DE FOOTBALL STILL 1930

Ce point est ajourné.

ANNULATION LOYERS DU RESTAURANT

Suite à la fermeture pour raison d'épidémie de Covid-19 du restaurant « Les Tuileries » depuis la 30 octobre 2020, le Conseil Municipal décide d'annuler deux mois de loyers du restaurant (novembre – décembre), soit un montant total de 2 076.16 euros HT.

Voté à l'unanimité

PREVISIONS DES COUPES ET TRAVAUX EN FORET 2021

Suite à l'exposé de Monsieur Alexandre GONÇALVES, Maire

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver en partie les programmes de travaux (exploitation et travaux de maintenance, sylviculture, divers) présentés par l'Office National des Forêts en Forêt communale pour l'exercice 2021.

D'approuver l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés pour un montant prévisionnel de recettes brutes s'élevant à 71 240 € HT pour un volume de 1 704 m³

De déléguer Monsieur le Maire pour signer les différents documents et pour approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des crédits ouverts par le Conseil Municipal

Vote les crédits correspondants à ces programmes :

35 790 € HT pour les travaux d'exploitation

11 520 € HT pour les travaux de débardage

4 875 € HT pour la maîtrise d'œuvre

316 € HT pour l'assistance à la gestion de main d'œuvre

230 € HT pour les travaux patrimoniaux

Voté à l'unanimité

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DU PLAN LOCAL D'URBANSIME (PLU) A LA COMMUNAUTES DE COMMUNES

Ce point est ajourné.

POLICE MUNICIPALE

Vu la délibération n° 335 du 18 décembre 2018 approuvant le projet de convention de partenariat pluri-communal concernant la mise en place de missions de sécurité – décision de principe,

Vu la délibération n° 360 du 9 avril 2019 approuvant l'acceptation de partenariat entre les communes de Mutzig, Dinsheim-sur-Bruche et Still concernant la mise en place de missions de sécurité et d'un service de police municipale pluri-communale,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire concernant cette adhésion,

Le Conseil Municipal décide d'annuler le partenariat.

POUR : GONÇALVES – SCHWARTZ – SITTLER - WIDLOECHER – GUENARD – LUX -
PERNET - FERNANDEZ – GRASSWILL – MOINE – HERBLOT – RAETH – WIDLOECHER -
HELBERT - MORE-DESIRE

CONTRE : HOCHART – JAEGLER – PASCUAL – FRANKINET

CONVENTION DE SERVITUDE SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL AU PROFIT DE ROSACE POUR L'IMPLANTATION D'UN SOUS-REPARTITEUR OPTIQUE

Vu la délibération en date du 29 août 2017 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de servitude sur le domaine privé communal au profit de Rosace pour l'implantation d'un sous-répartiteur optique,

Vu la demande de ROSACE pour changer l'emplacement de l'implantation en section 1 parcelle 124,

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention de servitude sur le domaine privé communal à titre gratuit pour l'implantation d'un sous-répartiteur optique en section 1 parcelle 124,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Voté à l'unanimité

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- arrêté portant délégation de fonctions et délégation de signature aux Adjoints et au Conseiller Délégué
- arrêté du Maire s'opposant au transfert de pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig
- arrêté portant nomination d'un régisseur au camping communal

ACCEPTATION EN NON VALEUR

Vu la demande faite par le Trésorier de Molsheim concernant la demande d'admission en non-valeur de certains produits qui sont les suivants :

CAMPING – Années 2014 – 2015 - 2017 pour un montant total de 158.16 euros

COMMUNE - Années 2009 – 2016 pour un montant total de 3.00 euros

Le Conseil Municipal décide d'accéder à la demande du Trésorier de Molsheim et d'admettre en non-valeur les sommes de 158.16 euros et de 3.00 euros.

Voté à l'unanimité

Signatures des Conseillers Municipaux

Pour copie conforme

Le Maire,

Alexandre Gonçalves